

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD2913

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 22

À la première phrase de l'alinéa 27, substituer à la dernière occurrence du mot :

« des »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel